



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 29/2012

le 31 octobre 2012

Concerne :

Retrait du préavis municipal N° 14/2012 – Chalet de Fontana-David

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Après les discussions ayant eu lieu dans les séances de groupe et suite à l'apparition d'éléments nouveaux, la Municipalité a décidé de réexaminer le dossier de la réfection du Chalet de Fontana-David et, donc, de retirer le préavis municipal N° 14/2012 y relatif.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :





Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 15 octobre 2012

